

Règles d'utilisation de la salle d'entraînement.

- Utilisez la porte d'entrée de la piscine en tout temps.
- Vous devez enlever vos souliers/vos bottes avant d'entrer dans le gym et utiliser vos souliers de sport. Utilisez le rangement pour les souliers qui se trouve dans le hall d'entrée de la piscine et rangez vos manteaux à l'arrière des portes des vestiaires hommes / femmes.
- Vous ne pouvez pas vous entraîner pieds nus, il est obligatoire d'avoir des souliers de sport.
- Il est obligatoire de porter un tee-shirt lors de votre entraînement.
- Il est interdit de s'entraîner en sous-vêtement.
- Vous devez apporter votre serviette et l'utiliser lors de vos entraînements sur les exerciseurs.
- Ne laissez pas les poids libres sur les bancs, sur les modules d'exercice, par terre ou en dehors du local de la salle d'entraînement.
- Remplacez les poids olympiques, les poids libres hexagonaux, les barres monoblocs en (Z) et tous les accessoires à l'endroit prévu à cet effet. En somme à la suite de votre entraînement vous avez l'obligation d'enlever les poids sur les appareils d'exercices et de les replacer sur les supports à poids.
- Nettoyez les appareils avec les lingettes prévues à cet usage dans la salle d'entraînement. N'utilisez pas un produit autre que ces lingettes.
- Signalez toutes les anomalies concernant les exerciseurs et leur utilisation. Vous n'avez qu'à communiquer avec nous par téléphone au 418 259-7343 poste 203 ou par courriel à : loisirs@berthiersurmer.ca
- Si vous avez des questions sur l'utilisation des exerciseurs, il nous fera plaisir de vous expliquer comment les utiliser ou vous donner l'information nécessaire à leur compréhension. Si vous entendez le système d'alarme, c'est qu'il y a eu une intrusion dans l'enceinte de la piscine. Merci d'aller vérifier à la piscine si quelqu'un s'y est introduit. La centrale d'alarme sera également avisée. Fermez l'interrupteur central du système audio / vidéo et éteindre les lumières de la salle d'entraînement quand vous quittez à la fin de votre entraînement.

- Il est de votre responsabilité de renouveler ou non votre abonnement à la date d'échéance de votre contrat. Dans le cas contraire, votre clé ne sera plus en fonction. De plus, lors d'un réabonnement, il est de votre responsabilité d'informer la Municipalité de Berthier-sur-Mer de votre état de santé ou de tout changement de votre condition physique depuis le début de votre abonnement.
- Vous ne pouvez pas inviter gratuitement d'autres personnes à venir s'entraîner, ni leur prêter votre clé.
- Un non-respect de l'une de ces conditions peut vous valoir une expulsion sans remboursement de l'abonnement du gym en cours et la désactivation de votre clé.
- Un entraîneur est disponible sur demande pour vous concevoir un programme d'entraînement sur mesure.
- Nous ne sommes pas responsables des blessures, des accidents ou de la perte de vos objets lors de vos périodes d'entraînement.